COMPTE-RENDU

Commune de Moulins-en-Bessin

Département du Calvados

Séance du 25 / 01 / 2021

Date de la Convocation : 19 / 01 / 2021

Elus en exercice : 15

Elus présents : 11 (jusqu'au point 1) ; 12 (après le point 1)

Elus votants : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Présents : Véronique GAUMERD (Maire), Jean-Daniel LECOURT, Josette GUILBERT, Hervé GUIMBRETIÈRE (après le point 1) (Adjoints au Maire), Olivier CHAUVIN, Jean-François COLLIN, Alain DAIREAUX, Patricia LAURENT, Séverine LENOËL, Patrice RENAUD, Grace RUFIN, Nicolas SOYEZ, Conseillers.

Absents excusés : Josette GUILBERT (pouvoir à Véronique GAUMERD jusqu'au point 1), Julie DUCLOS (pouvoir à Jean-Daniel LECOURT), Noémie JEANNE (pouvoir à Véronique GAUMERD), Catherine MICHEL (Hervé GUIMBRETIÈRE).

Monsieur Jean-Daniel LECOURT est désigné secrétaire de séance.

****

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Appel de la Sous-Préfecture à dépôt de dossiers concernant les projets de rénovation thermique des bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ce point sera abordé après le point 9 :
Adressage : offre d'accompagnement du Conseil Départemental.

Le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2020 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Aménagement cœur de bourg de Coulombs : - validation du dossier PRO et réalisation des travaux - passation des marchés publics - demandes de subventions État – Région – Département - avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire, lors de la réunion de travail du 18 janvier 2021, a présenté le dossier PRO.

Présentation des travaux à réaliser pour l'aménagement cœur de bourg par Monsieur Jean-Daniel LECOURT.

Il a été demandé des informations complémentaires au maître d'œuvre :

- Si le projet prend en compte les priorités à droite dans toute la traversée ?

Réponse de VIAMAP : « *L'ensemble de l'aménagement est sous le régime de la priorité à droite ce qui en agglomération se traduit par l'absence de panneaux spécifiques.* »

- Serait-il judicieux de mettre la traversée de bourg à 30 km/h ?

Réponse de VIAMAP : « *Mettre toute la traverse en zone 30 est possible. C'est le cas dans plusieurs communes. Cela impliquera des panneaux supplémentaires de début et fin de zone 30 au niveau des carrefours (comme sur la place de l'ancienne mairie dans le projet actuel). Il faut aussi savoir que plus la zone 30 est longue, moins elle est appréhendée correctement par les automobilistes qui ont tendance à accélérer une fois loin du panneau. D'habitude, l'ARD n'y est pas favorable. J'interrogerai M. Lethard à ce sujet.* »

- Pourriez-vous nous confirmer que la priorité au niveau des rétrécissements est donnée aux véhicules venant de Creully ?

Réponse de VIAMAP : « *Les passages prioritaires au niveau des écluses ne sont pas donnés aux véhicules venant de Creully mais aux véhicules venant de la RN13. Cela peut être modifié.* »

- Serait-il possible de renforcer la signalisation et / ou prévoir un aménagement permettant de ralentir les véhicules au niveau du passage piéton donnant sur le plateau multisport ?

Réponse de VIAMAP : « *Nous pouvons étudier un renforcement de la signalisation au niveau du passage du terrain multisport. En revanche, un aménagement de type ralentisseur n'est pas souhaitable car trop proche du carrefour avec la rue de la Fontaine. Les deux roues venant de la rue de la Fontaine aborderaient un rampant en fin de courbe. Ou alors, il faudrait reprendre tout le carrefour en plateau et dans ce cas, prévoir de l'assainissement pluvial au pied de chaque rampant. Cela sera couteux.* »

- Pourriez-vous nous faire parvenir les versions papier des plans ?

Réponse de VIAMAP : « *Nous vous ferons parvenir un jeu de plans.* »

Monsieur LECOURT indique que le positionnement actuel des arrêts de bus pour les collégiens et les lycéens a fait l'objet d'une demande de mutualisation auprès des services régionaux. Pour information, la communauté de communes Seulles Terre et Mer n'est en charge que du transport scolaire des élémentaires.

Monsieur Nicolas SOYEZ pose la question de l'utilité du panneau limitation de vitesse à 50 km/h à l'entrée de l'impasse située près du Marronnier.

Monsieur SOYEZ demande s'il serait possible de faire réaliser une étude de faisabilité pour un plateau surélevé au niveau du passage piéton du terrain multisport.

Madame le Maire indique qu'elle posera la question et qu'il faudra l'accord du Département.

Il a été demandé aussi si les deux coussins berlinois appartenant à la commune pourraient être utilisés en lieu de réaliser un plateau surélevé.

Monsieur Olivier CHAUVIN indique que le système des écluses peut générer des problèmes en déviant une partie des poids lourds vers Martragny et Rucqueville.

Le projet débutera à la fin du premier semestre 2021.

Monsieur LECOURT indique que les travaux dureront environ 8 mois.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- la validation du dossier PRO et la réalisation des travaux d'aménagement du cœur de bourg ;
- la passation des marchés publics : autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant ;
- l'autorisation pour les demandes de subventions État (DETR, DSIL, FNADT, etc...) - Région - Département (APCR, amendes de police, etc...) ;
- à engager toute dépense se rapportant à cet aménagement (inscrites au budget prévisionnel 2021).
- de signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 41 619,85 € HT, soit 49 943,82 € TTC (en application de l'Article AP 8 du CCAP) - Extrait :

« RÉMUNÉRATION DU MAÎTRE D'OEUVRE

Le présent marché de maîtrise d'œuvre est un marché forfaitaire conclu à prix provisoire.

Par dérogation à l'article 10.1.1 du CCAG-PI, le prix est révisable lorsque la durée d'exécution du marché est supérieure à trois mois.

Par dérogation à l'article 10.1.3 du CCAG-PI, le prix ne comprend pas les éventuels surcoûts d'assurance liés aux spécificités de l'opération que le titulaire est dans l'incapacité de prévoir au moment de l'établissement de son offre.

La rémunération provisoire du maître d'œuvre est établie selon un pourcentage qui s'applique au montant hors taxe des travaux. »

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide toutes les propositions de Madame le Maire.

Arrivée de Madame Josette GUILBERT à 20h53.

Marché public entretien des espaces verts : autorisation de signature

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission marchés publics s'est réunie jeudi 14 janvier 2021 pour analyser les offres du marché public "entretien des espaces verts de la commune de Moulins-en-Bessin" pour l'année 2021 dont le montant maximum est fixé à 80 000 € HT pour l'ensemble des lots.

L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 14 janvier 2021 en présence de :

- Monsieur Jean-François COLLIN
- Monsieur Alain DAIREAUX
- Madame Véronique GAUMERD
- Madame Josette GUILBERT
- Monsieur Hervé GUIMBRETIERE
- Monsieur Jean-Daniel LECOURT
- Monsieur Patrice RENAUD

Monsieur Jean-Daniel LECOURT présente l'analyse des offres.

- L'association Vert Bocage (AVB) Bessin Insertion a répondu pour les lots n°1, 2, 3, 4, 6 et 7.
- La société LEBLOIS ENVIRONNEMENT a répondu pour les lots n°1 à 11.

- La société SVB a répondu pour les lots n°1 à 11.

Le marché public a été attribué pour chacun des lots selon une analyse pondérée se détaillant comme suit :

- Valeur technique 40% :
  - Moyens humains et matériels pour la réalisation des prestations 10 %
  - Organisation et procédures mises en place dans le cadre de l'exécution et du suivi des prestations 10 %
  - Moyens mis en place pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel et la protection du chantier 10 %
  - Mesures mises en œuvre dans le cadre du respect des usagers et de l'environnement 10 %

- Critère social 10% :
  - Entreprise justifiant d'une caractéristique sociale

- Note économique 50% (prix le plus bas des offres x 50 / prix de l'offre analysée)

		Montants HT					
Lot		Bessin Insertion	Note sur 100	SVB	Note sur 100	Leblois	Note sur 100
1	Entretien courant des espaces verts sur Coulombs	8 948,52 €	83,95	**6 524,00 €**	**90,00**	7 750,00 €	64,59
2	Entretien courant des espaces verts sur Cully	**4 636,92 €**	**88,37**	4 718,00 €	80,17	3 790,00 €	72,50
3	Entretien courant des espaces verts sur Martragny	7 931,91 €	75,55	**4 450,00 €**	**100,00**	6 850,00 €	64,98
4	Entretien courant des espaces verts sur Rucqueville	6 155,08 €	77,96	**3 870,00 €**	**98,45**	3 750,00 €	82,50
5	Désherbage des trottoirs et des caniveaux : Coulombs - Cully-Martragny - Rucqueville	- €		**31 440,00 €**	**100,00**	62 500,00 €	57,65
6	Entretien courant des espaces verts sur les terrains communaux : Coulombs et Martragny	11 172,60 €	78,29	**7 200,00 €**	**97,78**	6 880,00 €	82,50
7	Entretien courant des espaces verts de la station d'épuration	**732,56 €**	**97,50**	960,00 €	88,15	750,00 €	78,84
8	Entretien courant du cimetière de Coulombs	- €		**4 112,00 €**	**97,18**	3 880,00 €	82,50
9	Entretien courant du cimetière de Cully	- €		**6 840,00 €**	**82,75**	4 480,00 €	80,00
10	Entretien courant du cimetière de Martragny	- €		**4 602,00 €**	**91,72**	3 840,00 €	82,50
11	Entretien courant du cimetière de Rucqueville	- €		**3 080,00 €**	**100,00**	6 590,00 €	55,87
	Total des marchés retenus	5 369,48 €		72 118,00 €			

Montant total HT **77 487,48**

LEBLOIS et SVB :
assujetti à la TVA

AVB
non assujetti à la TVA

Monsieur Nicolas SOYEZ demande la raison pour laquelle Bessin Insertion a été choisi pour environ 300 € d'écart alors qu'il y avait des problèmes l'an dernier.

Monsieur Jean-Daniel LECOURT indique que malgré les problèmes de l'an dernier, cette association emploie des personnes en insertion professionnelle et l'efficacité est variable. Néanmoins, l'embauche de nouveaux responsables encadrant le personnel donne des résultats satisfaisants.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Donne son accord pour l'attribution du marché public selon l'analyse des offres réalisée et inscrire la dépense au budget primitif au compte 611,

Et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce marché.

Remplacement de radiateurs au logement communal de Coulombs : devis

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour remplacer des radiateurs devenus vétustes dans le logement loué au 15 rue du Marronnier à Coulombs.

L'entreprise VIEL propose un devis qui s'élève à 1832,00 € HT (2015,20 € TTC).

Madame Séverine LENOËL indique que ce remplacement est dans la logique du remplacement des fenêtres.

Monsieur Jean-François COLLIN demande s'il y a une obligation de demander un autre devis.

Madame le Maire répond qu'il n'y a pas d'obligation pour des sommes inférieures à 4000 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Donne son accord pour remplacer les radiateurs du logement situé au 15 rue du Marronnier à Coulombs par l'entreprise VIEL selon le devis établi.

Église de Coulombs : devis complémentaire pour une étude à partir d'un relevé 3D

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour faire réaliser une étude à partir d'un relevé 3D (conformément à la demande du Conseil Municipal du 30 novembre 2020).

Monsieur de SEZE, architecte choisi par le Conseil Municipal pour la restauration de l'Église de Coulombs, a fait établir un devis, à la demande de la municipalité, à l'entreprise SERVICAD. Le montant de ce devis s'élève à 5 900,00 € HT.

Si cette option est retenue, Monsieur de SEZE précise que ce montant sera rapporté à 5 500 € et celui de sa prestation diminué de 2 000 €. Le montant total pour l'étude du diagnostic et la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de l'église de Coulombs sera donc de 11 695 € HT.

Pour mémoire, l'offre du cabinet 1090 était de 14 870 € HT (17 844 € TTC).

Monsieur de SEZE ajoute que cette étude permettra de réaliser un diagnostic plus rapide et plus précis tout en créant une base de données.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour et 1 abstention,

Décide de mener l'étude du diagnostic à partir d'un relevé 3D sous réserve que le devis de la société SERVICAD soit revu pour un montant de 5 500 € HT et que la prestation de Monsieur de SEZE soit diminuée de 2 000 €, établissant le montant total pour l'étude de diagnostic et la mission de maîtrise d'œuvre à 11 695 € HT.

Sécurisation et signalisation : devis

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour mettre en place les différents équipements de voirie et de signalisation suivants afin de mettre en sécurité piétons et automobilistes empruntant les voies communales.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Daniel LECOURT.

Deux devis ont été établis par la société BÂTI SERVICES SIGNALISATION dont le montant total s'élève à 6 099,00 € HT (7 318,80 € TTC).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de retenir les deux devis de la société BÂTI SERVICES SIGNALISATION pour un montant total de 6 099,00 € HT (7 318,80 € TTC).

Inspection de l'état du réseau d'assainissement collectif de Coulombs : devis

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour évaluer l'état du réseau d'assainissement collectif à Coulombs (rue du Marronnier).

Madame le Maire donne la parole à Hervé GUIMBRETIÈRE.

Monsieur GUIMBRETIÈRE indique que l'hydrocurage et l'inspection doivent être réalisés avant d'engager les travaux dans le cadre de l'aménagement cœur de bourg de Coulombs. Cette inspection sera ensuite étendue à l'ensemble du réseau d'assainissement et de la station d'épuration dans le cadre d'un bilan complet rendu obligatoire avant 2025.

Quatre sociétés ont été sollicitées pour cette prestation.

Les devis établis sont les suivants :

Société	Montant HT	Montant TTC
ABR RESEAUX	3 386,00	4 063,20
ASUR	2 903,00	3 483,60
SARP / VEOLIA	3240,00	3 888,00

STGS	2700,00	3 240,00

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de retenir la société STGS pour réaliser cette étude au niveau du réseau d'assainissement de la rue du Marronnier à Coulombs.

Numérotation des habitations situées impasse de la Piste B6 à Coulombs

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour numéroter les habitations de l'impasse de la Piste B6 à Coulombs (corps de ferme situé anciennement au 22 rue du Marronnier).

Monsieur Olivier CHAUVIN suggère de conseiller aux habitants de l'impasse de créer un syndicat de copropriété car aucun aménagement n'a été prévu par la personne qui a vendu ces biens immobiliers.

Madame le Maire indique qu'elle rencontrera avec les adjoints les habitants de l'impasse samedi 30 janvier 2021.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de numéroter les habitations de l'impasse de la Piste B6 à Coulombs conformément au plan annexé.

Numérotation des habitations situées chemin de la Fontenelle à Cully

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour numéroter les habitations situées chemin de la Fontenelle à Cully.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de numéroter les habitations situées chemin de la Fontenelle à Cully conformément au plan annexé.

Adressage : offre d'accompagnement du Conseil Départemental

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour bénéficier gratuitement de l'offre d'accompagnement du Conseil Départemental dans le cadre du réseau Calvados Ingénierie.

Ce service couvre tous les aspects méthodologiques et techniques :

- formation à la procédure et à la réglementation pour un adressage normalisé et efficace ;
- fourniture de plan papier pour recenser les voies à traiter ;
- mise à disposition d'une application cartographique pour saisir et diffuser les nouvelles adresses ;

- génération automatisée des documents administratifs tels que les délibérations, arrêtés et certificats de numérotation ;
- fourniture de modèles de documents de communication.

Madame le Maire indique que certains GPS ne connaissent que Moulins-en-Bessin, ce qui peut poser des problèmes (arrivée des secours, etc...).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de bénéficier gratuitement de l'offre d'accompagnement du Conseil Départemental dans le cadre du réseau Calvados Ingénierie.

Appel de la Sous-Préfecture à dépôt de dossiers concernant les projets de rénovation thermique des bâtiments publics

Dans le cadre du plan France relance et dans la démarche de contractualisation qui va se lancer prochainement entre l'État et les EPCI concernant les contrats de relance et de transition écologique, l'État bénéficie en ce début d'année 2021 d'une DSIL Relance complémentaire à la DSIL de droit commun.

Pour le département du Calvados, cette DSIL Relance dispose d'une enveloppe de près de 7 millions d'euros. Elle vise les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics appartenant aux communes et aux EPCI.

Dans ce contexte et afin de participer à la relance au sein de notre territoire, Madame le Maire annonce que la commune peut déposer dès maintenant des dossiers de demande de financement sur Démarches simplifiées afin de bénéficier de cette DSIL Relance dédiée aux projets de rénovation des bâtiments publics.

Tous les projets de rénovation thermique qui sont prêts ou en passe de l'être peuvent commencer à être déposés jusqu'au 5 février 2020 sur Démarches simplifiées en vue de la première vague d'attribution.

La question se pose d'abord de savoir quelle va être la destination des bâtiments communaux avant de faire des demandes de subvention.

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

Décision 2020-37

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un devis d'un montant de 356,00 € HT (427,20 € TTC) auprès de l'entreprise SVB PAYSAGES pour la réalisation de travaux relatifs à l'écoulement des eaux pluviales rue de l'Ormelet à Martragny (réfection d'un merlon et plantation de végétaux).

Décision 2020-38

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un bon de commande auprès de la société SOBADIS (E. LECLERC Bayeux) pour l'achat d'un disque dur externe d'une valeur de 49,99 € HT (59,99 € TTC) permettant la sauvegarde des données informatiques conservées en mairie.

Décision 2020-39

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un bon de commande auprès de la société SOBADIS (E. LECLERC Bayeux) pour l'achat de décorations de Noël afin d'organiser l'Arbre de Noël qui a eu lieu le dimanche 13 décembre 2020. La facture s'élève à 40,08 € HT (48,10 € TTC).

Décision 2020-40

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé trois devis pour des montants de 203,84 € HT (244,61 € TTC), de 265,40 € HT (318,48 € TTC) et de 182,79 € HT (219,35 € TTC) auprès de la société DESAUTEL dans le cadre de la maintenance de la protection contre l'incendie dans les bâtiments communaux (remplacement d'extincteurs, signalisations, compléments de protection).

Décision 2020-41

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un bon de commande auprès de la société AGRI BESSIN pour la reproduction d'une clef du local chaufferie de la salle des fêtes (montant de la facture : 5,00 € HT, soit 6,00 € TTC).

Décision 2020-42

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un devis d'un montant de 288,00 € auprès de l'entreprise TN14 SONORISATION (non assujettie à la TVA) pour la réfection des points lumineux des appliques dans le cadre de la mise en conformité de l'éclairage de l'église de Martragny. L'entreprise a aussi été sollicitée par la suite pour la fourniture et la pose de deux lustres dans cet édifice (factures de 250 € et de 200 €).

Décision 2020-43

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un bon de commande auprès de la société BUREAU VALLÉE pour l'impression de documents à destination des habitants (vœux, calendrier de collecte des déchets, etc...). La facture s'élève à 281,54 € HT, soit 337,85 € TTC.

Décision 2020-44

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un devis d'un montant de 952,80 € HT (1 005,20 € TTC) auprès de l'entreprise HERVÉ TANQUEREL pour le remplacement de la fenêtre de la cuisine du logement communal du 18 rue de Creully à Martragny.

Décision 2020-45

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un devis d'un montant de 300,00 € HT (360,00 € TTC) auprès de l'entreprise FRANCE HYGIENE VENTILATION pour le nettoyage complet de la hotte de la salle des fêtes.

Décision 2020-46

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un devis d'un montant de 343,00 € auprès de l'entreprise TN14 SONORISATION (non assujettie à la TVA) pour la fourniture et la pose de deux projecteurs pour l'éclairage intérieur de l'Église de Rucqueville.

Questions et informations diverses

Demande d'APCR pour la défense incendie à Cully

Elle a été acceptée pour le Petit Vey par la commission permanente du Conseil Départemental le 14 décembre 2020 (montant des travaux : 38 174,23 € HT, subvention APCR : 19 087 €).

Une nouvelle demande d'APCR a été envoyée pour le Grand Vey et la rue du Vieux Couvent (montant des travaux : 40 118,23 € HT). Madame le Maire indique que les services du Département ont rendu un avis technique favorable et que le dossier sera soumis à la prochaine commission permanente.

Adduction d'eau potable chemin Banquet à Martragny

Monsieur Hervé GUIMBRETIÈRE a rencontré le syndicat SMAEP du Vieux Colombier au sujet du renforcement du réseau d'eau potable dans le cadre de la création d'un lotissement. Il informe le Conseil Municipal que ce renforcement ne sera pas à la charge de la commune.

Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable (RPQS) pour l'exercice 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les RPQS pour l'eau potable ont été validés pour l'année 2019 lors de la séance du comité syndical du SMAEP du Vieux Colombier le 22 décembre 2020. Ces rapports ont été envoyés aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires.

Achat de paniers garnis à destination des aînés

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des aînés prévu le 11 octobre 2020 a dû être annulé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Il s'était alors engagé une réflexion au cours du dernier Conseil Municipal (séance du 30 novembre 2020), puis au cours de la réunion de la commission cohésion sociale du 10 décembre 2020 pour savoir ce qui pourrait être fait en remplacement du repas des ainés.

Lors de cette réunion, il a été proposé l'achat de paniers garnis à destination des aînés de plus de 65 ans.

Le Conseil Municipal a donné son accord mi-décembre à Madame le Maire pour l'achat de ces paniers garnis auprès des Vergers de Ducy (Ducy-Sainte-Marguerite).

193 personnes en ont bénéficié pour un montant total de 3240 €.

Ces colis ont été distribués lors de la 1ère quinzaine de janvier 2021 pour les étrennes en même temps que le document des vœux 2021 de la municipalité.

Campagne de vaccination des plus de 75 ans

Une campagne de vaccination pour les personnes âgées de plus de 75 ans pilotée par la communauté de communes Seulles Terre et Mer aura lieu prochainement.

Une équipe mobile départementale, régie par la Sous-Préfecture, sera mise en place.

La vaccination des personnes âgées volontaires pourra avoir lieu selon trois scénarios :

- Scénario 1 : 1 seul site de vaccination pendant plusieurs demi-journées.
- Scénario 2 : 2/3 sites (Tilly sur Seulles, Creully sur Seulles, Ver sur Mer) pendant au moins une journée.
- Scénario 3 : 5 sites pendant une demi-journée parmi Tilly sur Seulles, Creully sur Seulles, Ver sur Mer, Moulins en Bessin, Fontenay le Pesnel, Bény sur Mer, Audrieu.

Madame le Maire indique que 54 personnes de plus de 75 ans sont concernées à Moulins-en-Bessin.

Remerciement de l'association des Anciens Combattants

L'association Anciens Combattants A.C.P.G. C.A.T.M. T.O.E. de Martragny- Rucqueville remercie le Conseil Municipal pour lui avoir attribué une subvention au titre de l'année 2020.

Dates des prochaines réunions fixées lors de la réunion de travail du 18 janvier 2021

Commission finances : les 4 février et 4 mars 2021 à 18h30 ;
Commission cohésion sociale : le 11 février 2021 à 18h30 ;
Commissions urbanisme, travaux, aménagements : le 18 février 2021 à 18h30 ;
Commission cadre de vie, patrimoine, environnement : le 11 mars 2021 à 18h30 ;
Réunion de travail : le 8 février 2021 à 19h ;
Conseil Municipal : le 15 février 2021 à 19h30.

Projet éolien

Madame le Maire indique que la commune de Moulins-en-Bessin n'a eu aucune information concernant ce projet.

Inventaire des petits travaux de voirie

Monsieur Jean-François COLLIN demande qu'il soit réalisé un inventaire des petits travaux de voirie en vue de passer un marché public d'entretien.

Fin de séance à 23h10.
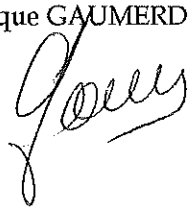
Madame le Maire,
Véronique GAUMERD